

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 09/045 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE AUTORISANT LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE A SIGNER ET EXECUTER LES AVENANTS N° 1 AUX MARCHES D'EXPLOITATION, DEBARDAGE ET TRANSPORT DE BOIS-ENERGIE EN FORETS TERRITORIALES DE CORSE, PASSES AVEC L'ENTREPRISE ZULLO CARMINE

SEANCE DU 16 MARS 2009

L'An deux mille neuf, et le seize mars, l'Assemblée de Corse régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Camille de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ALBERTINI-COLONNA Nicolette, ALESSANDRINI Alexandre, ALLEGRINI-SIMONETTI Jean-Joseph, ANGELINI Jean-Christophe, BIANCARELLI Gaby, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, BURESI Babette, CASTELLANI Pascaline, CECCALDI Pierre-Philippe, CHAUBON Pierre, COLONNA-VELLUTINI Dorothee, DOMINICI François, FILIPPI Geneviève, GALLETTI José, GORI Christiane, GUAZZELLI Jean-Claude, GUERRINI Christine, GUIDICELLI Maria, LUCIANI-PADOVANI Hélène, LUCIANI Jean-Louis, MARCHIONI François-Xavier, MATTEI-FAZI Joselyne, MONDOLONI Jean-Martin, MOZZICONACCI Madeleine, NATALI Anne-Marie, NIVAGGIONI Nadine, OTTAVI Antoine, PROSPERI Rose-Marie, RICCI Annie, RICCI-VERSINI Etienne, de ROCCA SERRA Camille, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SCOTTO Monika, SIMEONI Edmond, SISCO Henri, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, VERSINI Sauveur

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. ALBERTINI Jean-Louis à M. de ROCCA SERRA Camille
Mme ALIBERTINI Rose à Mme MOZZICONACCI Madeleine
Mme ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique à M. CHAUBON Pierre
Mme ANGELI Corinne à Mme SCOTTO Monika
Mme BIZZARI-GHERARDI Pascale à Mme BIANCARELLI Gaby
Mme COLONNA Christine à Mme NIVAGGIONI Nadine
Mme DELHOM Marielle à M. OTTAVI Antoine
Mme MOSCONI Marie-Jeanne à M. VERSINI Sauveur
M. PANUNZI Jean-Jacques à Mme MATTEI-FAZI Joselyne
Mme RISTERUCCI Josette à M. STEFANI Michel

ETAIT ABSENTE : Mme

PIERI Vanina.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** la délibération n° 06/020 AC de l'Assemblée de Corse du 23 mars 2006 portant approbation du Budget primitif de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'exercice 2006,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- APRES** avis de la Commission du Développement Economique,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et exécuter les avenants au marché d'exploitation, débardage et transport de bois-énergie en forêts territoriales de Corse pour les lots n° 1(massif Bavella), n°4 (massif Valduniellu), n°5 (massif Vizzavona) et n°6 (massif Zonza).

ARTICLE 2 :

La présente délibération, qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 16 mars 2009

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Camille de ROCCA SERRA

ANNEXES

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Objet : Avenants n° 1 aux marchés d'exploitation, débardage et transport de bois-énergie en forêts territoriales de Corse, passés avec l'entreprise ZULLO Carmine.

Par délibération n° 08/014 AC, en date du 7 février 2008, l'Assemblée de Corse a autorisé la signature du marché d'exploitation, débardage et transport de bois-énergie en forêts territoriales de Corse (07DAD07), alloti en 6 lots par massif forestier et passé par appel d'offre ouvert, conformément à l'article 33 du code des marchés publics.

Quatre lots (n° 1 : massif Bavella, n° 4 : massif Valduniellu, n° 5 : massif Vizzavona, n° 6 : massif Zonza) ont été attribués à l'entreprise ZULLO Carmine.

Chaque lot comporte un montant de commande annuel compris entre un tonnage minimum et un tonnage maximum. Ces quantités, prévues au Cahier des Clauses Techniques Particulières, ne figurent pas dans les actes d'engagement.

Les présents avenants, un par lot, visent à rappeler dans chaque acte d'engagement les tonnages minimum et maximum annuels, soit :

- Lot 1 : FT Bavella → 1 600 tonnes à 2 200 tonnes
- Lot 4 : FT Valduniellu → 1 500 tonnes à 1 850 tonnes
- Lot 5 : FT Vizzavona → 420 tonnes à 515 tonnes
- Lot 6 : FT Zonza → 800 tonnes à 1 150 tonnes.

Il vous est proposé d'autoriser M. le Président du Conseil Exécutif à signer les quatre projets d'avenant au marché d'exploitation, débardage et transport de bois-énergie en forêts territoriales de Corse ci-joints en annexe.

MARCHES PUBLICS

AVENANT : N°1...à l'acte d'engagement

A. Identification de la personne morale de droit public qui a passé le marché et du titulaire

EXE4

Ministère, collectivité territoriale ou établissement :

(Nom, Adresse, Direction, Sous-direction, Bureau, Téléphone, Télécopie, Mel)

Collectivité Territoriale de Corse
22, cours Grandval - BP 215
20187 AJACCIO Cedex 1

Service en charge de l'exécution du marché : **Service Forêt**Tel : **04.95.51.67.67/66 38**Fax : **04.95.51.66.25**

Marché à bons de commande du 10 mars 2007.

Objet du marché : **Exploitation, débardage et transport de bois-énergie en forêts territoriales de Corse.**Lot N° 1 : **FT de Bavella**Titulaire du marché : **Entreprise Zullo – 20243 Prunelli di Fiumorbu**Date d'examen du projet d'avenant par la Commission d'appels d'offres *(le cas échéant)* :

Nature de l'acte modifiant le montant du marché	Numéro de l'acte	Date de l'acte	Nouveau montant ⁽¹⁾
Avenant n°1 à l'acte d'engagement	Avenant n°1		" Pour mémoire "

(1) Tous les avenants doivent être inscrits dans ce tableau même lorsqu'ils ne modifient pas le montant du marché, dans ce cas faire figurer dans la case nouveau montant " pour mémoire "

B. Objet de l'avenant

EXE4

Indiquer ici la nature des modifications introduites dans le marché initial.

Le Cahier des Clauses Techniques Particulières du marché fait état, pour chaque lot, d'un tonnage minimum et maximum annuel.

¹ Document disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefi.gouv.fr> " Espace marchés publics "

Ce dernier n'étant pas reporté l'Acte d'Engagement, le présent avenant précise que pour le lot n°1 chaque bon de commande doit présenter un tonnage total compris entre 1 600 tonnes et 2 200 tonnes.

Il est également rappelé que ce marché à bons de commande est renouvelable 3 fois, tel que prévu au Cahier des Clauses Administratives Particulières.

Si l'avenant termine une contestation, il conviendra d'inclure une clause par laquelle les parties renoncent à tout recours contentieux pour l'objet du présent avenant.

A toutes fins utiles, il conviendra d'introduire dans tous les avenants une clause finale qui précise que les clauses du marché initial et, le cas échéant, de ses précédents avenants éventuels, demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

C. Signatures des parties

EXE4

A _____, le

Visa ou avis du contrôleur financier
ou d'État

Le titulaire,
(2)
,
(signature)

Le nouveau titulaire

(signature)

La personne responsable du marché ou le représentant de la
collectivité ou de l'établissement compétent pour signer le marché
(signature)

(2) Dans le cas des avenants de transfert uniquement

Date d'envoi à la préfecture :

D. Notification de l'avenant

EXE4

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'avenant au titulaire (ou dans le cas des avenants de transfert à l'ancien et au nouveau titulaire). Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre le (les) avis de réception postal (postaux) daté(s) et signé(s) du (des) titulaire(s). En cas de remise contre récépissé, le(s) titulaire(s) signera(ront) la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant.

A _____, le _____

Date de mise à jour : 07/11/2002

Document facultatif ³

EXE4

MARCHES PUBLICS

AVENANT : N°1...à l'acte d'engagement

A. Identification de la personne morale de droit public qui a passé le marché et du titulaire

EXE4

Ministère, collectivité territoriale ou établissement :

*(Nom, Adresse, Direction, Sous-direction, Bureau, Téléphone, Télécopie, Mel)***Collectivité Territoriale de Corse****22, cours Grandval – BP 215****20187 AJACCIO Cedex 1****Service en charge de l'exécution du marché : Service Forêt****Tel : 04.95.51.67.67/66 38****Fax : 04.95.51.66.25****Marché à bons de commande du 10 mars 2007.****Objet du marché : Exploitation, débardage et transport de bois-énergie en forêts territoriales de Corse.****Lot N°4 : FT de Valduniellu****Titulaire du marché : Entreprise Zullo – 20243 Prunelli di Fiumorbu**Date d'examen du projet d'avenant par la Commission d'appels d'offres *(le cas échéant)* :

Nature de l'acte modifiant le montant du marché	Numéro de l'acte	Date de l'acte	Nouveau montant ⁽¹⁾
Avenant n°1 à l'acte d'engagement	Avenant n°1		" Pour mémoire "

*(1) Tous les avenants doivent être inscrits dans ce tableau même lorsqu'ils ne modifient pas le montant du marché, dans ce cas faire figurer dans la case nouveau montant " pour mémoire "***B. Objet de l'avenant**

EXE4

*Indiquer ici la nature des modifications introduites dans le marché initial.*³ Document disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefi.gouv.fr> " Espace marchés publics "

Le Cahier des Clauses Techniques Particulières du marché fait état, pour chaque lot, d'un tonnage minimum et maximum annuel.

Ce dernier n'étant pas reporté l'Acte d'Engagement, le présent avenant précise que pour le lot n°4 chaque bon de commande doit présenter un tonnage total compris entre 1 500 tonnes et 1 850 tonnes.

Il est également rappelé que ce marché à bons de commande est renouvelable 3 fois, tel que prévu au Cahier des Clauses Administratives Particulières.

Si l'avenant termine une contestation, il conviendra d'inclure une clause par laquelle les parties renoncent à tout recours contentieux pour l'objet du présent avenant.

A toutes fins utiles, il conviendra d'introduire dans tous les avenants une clause finale qui précise que les clauses du marché initial et, le cas échéant, de ses précédents avenants éventuels, demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

C. Signatures des parties

EXE4

A _____, le _____

Visa ou avis du contrôleur financier
ou d'État

Le titulaire,
(4)
,
(signature)

Le nouveau titulaire

(signature)

La personne responsable du marché ou le représentant de la
collectivité ou de l'établissement compétent pour signer le marché
(signature)

(4) Dans le cas des avenants de transfert uniquement

Date d'envoi à la préfecture :

D. Notification de l'avenant

EXE4

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'avenant au titulaire (ou dans le cas des avenants de transfert à l'ancien et au nouveau titulaire). Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre le (les) avis de réception postal (postaux) daté(s) et signé(s) du (des) titulaire(s). En cas de remise contre récépissé, le(s) titulaire(s) signera(ront) la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant.

A _____, le

Date de mise à jour : 07/11/2002

Document facultatif ⁵

EXE4

MARCHES PUBLICS

AVENANT : N°1...à l'acte d'engagement

A. Identification de la personne morale de droit public qui a passé le marché et du titulaire

EXE4

Ministère, collectivité territoriale ou établissement :

*(Nom, Adresse, Direction, Sous-direction, Bureau, Téléphone, Télécopie, Mel)***Collectivité Territoriale de Corse****22, cours Grandval – BP 215****20187 AJACCIO Cedex 1****Service en charge de l'exécution du marché : Service Forêt****Tel : 04.95.51.67.67/66 38****Fax : 04.95.51.66.25****Marché à bons de commande du 10 mars 2007.****Objet du marché : Exploitation, débardage et transport de bois-énergie en forêts territoriales de Corse.****Lot N°5 : FT de Vizzavona****Titulaire du marché : Entreprise Zullo – 20243 Prunelli di Fiumorbu**Date d'examen du projet d'avenant par la Commission d'appels d'offres *(le cas échéant)* :

Nature de l'acte modifiant le montant du marché	Numéro de l'acte	Date de l'acte	Nouveau montant ⁽¹⁾
Avenant n°1 à l'acte d'engagement	Avenant n°1		" Pour mémoire "

*(1) Tous les avenants doivent être inscrits dans ce tableau même lorsqu'ils ne modifient pas le montant du marché, dans ce cas faire figurer dans la case nouveau montant " pour mémoire "***B. Objet de l'avenant**

EXE4

Indiquer ici la nature des modifications introduites dans le marché initial.

Le Cahier des Clauses Techniques Particulières du marché fait état, pour chaque lot, d'un tonnage minimum et maximum annuel.

⁵ Document disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefi.gouv.fr> " Espace marchés publics "

Ce dernier n'étant pas reporté l'Acte d'Engagement, le présent avenant précise que pour le lot n°5 chaque bon de commande doit présenter un tonnage total compris entre 420 et 515 tonnes.

Il est également rappelé que ce marché à bons de commande est renouvelable 3 fois, tel que prévu au Cahier des Clauses Administratives Particulières.

Si l'avenant termine une contestation, il conviendra d'inclure une clause par laquelle les parties renoncent à tout recours contentieux pour l'objet du présent avenant.

A toutes fins utiles, il conviendra d'introduire dans tous les avenants une clause finale qui précise que les clauses du marché initial et, le cas échéant, de ses précédents avenants éventuels, demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

C. Signatures des parties

EXE4

A _____, le

Visa ou avis du contrôleur financier
ou d'État

Le titulaire,
(6)
,

(signature)

Le nouveau titulaire

(signature)

La personne responsable du marché ou le représentant de la
collectivité ou de l'établissement compétent pour signer le marché
(signature)

(6) Dans le cas des avenants de transfert uniquement

Date d'envoi à la préfecture :

D. Notification de l'avenant

EXE4

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'avenant au titulaire (ou dans le cas des avenants de transfert à l'ancien et au nouveau titulaire). Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre le (les) avis de réception postal (postaux) daté(s) et signé(s) du (des) titulaire(s). En cas de remise contre récépissé, le(s) titulaire(s) signera(ront) la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant.

A _____, le _____

Date de mise à jour : 07/11/2002

Document facultatif ⁷

EXE4

MARCHES PUBLICS

AVENANT : N°1...à l'acte d'engagement

A. Identification de la personne morale de droit public qui a passé le marché et du titulaire

EXE4

Ministère, collectivité territoriale ou établissement :

*(Nom, Adresse, Direction, Sous-direction, Bureau, Téléphone, Télécopie, Mel)***Collectivité Territoriale de Corse****22, cours Grandval – BP 215****20187 AJACCIO Cedex 1****Service en charge de l'exécution du marché : Service Forêt****Tel : 04.95.51.67.67/66 38****Fax : 04.95.51.66.25****Marché à bons de commande du 10 mars 2007.****Objet du marché : Exploitation, débardage et transport de bois-énergie en forêts territoriales de Corse.****Lot N°6 : FT de Zonza****Titulaire du marché : Entreprise Zullo – 20243 Prunelli di Fiumorbu**Date d'examen du projet d'avenant par la Commission d'appels d'offres *(le cas échéant)* :

Nature de l'acte modifiant le montant du marché	Numéro de l'acte	Date de l'acte	Nouveau montant ⁽¹⁾
Avenant n°1 à l'acte d'engagement	Avenant n°1		“ Pour mémoire ”

*(1) Tous les avenants doivent être inscrits dans ce tableau même lorsqu'ils ne modifient pas le montant du marché, dans ce cas faire figurer dans la case nouveau montant “ pour mémoire ”***B. Objet de l'avenant**

EXE4

*Indiquer ici la nature des modifications introduites dans le marché initial.*⁷ Document disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefi.gouv.fr> “ Espace marchés publics ”

Le Cahier des Clauses Techniques Particulières du marché fait état, pour chaque lot, d'un tonnage minimum et maximum annuel.

Ce dernier n'étant pas reporté l'Acte d'Engagement, le présent avenant précise que pour le lot n°6 chaque bon de commande doit présenter un tonnage total compris entre 800 et 1 150 tonnes.

Il est également rappelé que ce marché à bons de commande est renouvelable 3 fois, tel que prévu au Cahier des Clauses Administratives Particulières.

Si l'avenant termine une contestation, il conviendra d'inclure une clause par laquelle les parties renoncent à tout recours contentieux pour l'objet du présent avenant.

A toutes fins utiles, il conviendra d'introduire dans tous les avenants une clause finale qui précise que les clauses du marché initial et, le cas échéant, de ses précédents avenants éventuels, demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

C. Signatures des parties

EXE4

A _____, le

Visa ou avis du contrôleur financier
ou d'État

Le titulaire,
(8)
,
(signature)

Le nouveau titulaire

(signature)

La personne responsable du marché ou le représentant de la
collectivité ou de l'établissement compétent pour signer le marché
(signature)

(8) Dans le cas des avenants de transfert uniquement

Date d'envoi à la préfecture :

D. Notification de l'avenant

EXE4

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'avenant au titulaire (ou dans le cas des avenants de transfert à l'ancien et au nouveau titulaire). Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre le (les) avis de réception postal (postaux) daté(s) et signé(s) du (des) titulaire(s). En cas de remise contre récépissé, le(s) titulaire(s) signera(ront) la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant.

A _____, le

Date de mise à jour : 07/11/2002